



OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

(1^{re} SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

Séance du jeudi 2 avril 1987

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

1. Ouverture de la session (p. 3).
2. Installation des secrétaires d'âge (p. 3).
3. Nomination des vice-présidents, des questeurs et des secrétaires de l'Assemblée nationale (p. 3).
 - Election des vice-présidents (p. 3)*
 - Scrutin.
 - Suspension et reprise de la séance (p. 3)*
 - Proclamation des résultats du scrutin : nomination de trois vice-présidents.
 - MM. le président, Pierre Joxe, Guy Ducoloné, Jean-Marie Le Pen.
 - Deuxième tour de scrutin.
 - Suspension et reprise de la séance (p. 4)*
 - Proclamation des résultats du scrutin : nomination de trois vice-présidents.
 - Nomination des questeurs (p. 4)*
 - Nomination des secrétaires (p. 4)*
 - MM. le président, Pierre Joxe, Guy Ducoloné, Jean-Marie Le Pen.
4. Installation du Bureau (p. 6).
5. Décisions du Conseil constitutionnel (p. 6).
6. Dépôt et renvoi en commission de projets de loi (p. 6).
7. Communication de M. le président (p. 7).
8. Retrait d'une proposition de loi (p. 7).
9. Dépôt de projets de loi (p. 7).
10. Dépôt d'une lettre rectificative (p. 7).
11. Dépôt de rapports (p. 7).
12. Dépôt de rapports d'information (p. 7).
13. Dépôt d'un rapport sur la gestion de 1985 des crédits du Fonds national pour le développement du sport (p. 8).
14. Dépôt du rapport de la commission de la sécurité des consommateurs (p. 8).
15. Ordre du jour (p. 8).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

OUVERTURE DE LA SESSION

M. le président. Conformément au troisième alinéa de l'article 28 de la Constitution, je déclare ouverte la seconde session ordinaire de 1986-1987.

Monsieur le Premier ministre, l'Assemblée est sensible à votre présence ainsi qu'à celle des membres du Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Mes chers collègues, vous ne serez pas surpris que je vous le dise, je souhaite que cette session soit naturellement celle de la discussion et de l'animation, mais aussi celle de la tolérance et du respect mutuel. (*Applaudissements.*)

Je vous remercie par avance.

2

INSTALLATION DES SECRÉTAIRES D'ÂGE

M. le président. Aux termes de l'article 10 du règlement, à l'ouverture de la seconde session ordinaire, le président est assisté des six plus jeunes membres de l'Assemblée, qui remplissent les fonctions de secrétaire.

Ce sont :

MM. Gautier Audinot ;
Jérôme Lambert ;
Jean-François Jalkh ;
Mme Elisabeth Hubert ;
MM. Eric Raoult ;
Gérard Welzer.

(*Applaudissements.*)

3

NOMINATION DES VICE-PRÉSIDENTS, DES QUESTEURS ET DES SECRÉTAIRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

M. le président. L'ordre du jour appelle la nomination des six vice-présidents, des trois questeurs et des douze secrétaires de l'Assemblée nationale.

Election des vice-présidents

M. le président. Nous allons d'abord procéder à la nomination des vice-présidents.

Je suis saisi de huit candidatures, qui ont été affichées.

Le nombre des candidats étant supérieur au nombre des sièges à pourvoir, il y a lieu à scrutin.

Je rappelle que le scrutin est secret.

Au premier tour et au deuxième tour sont élus, dans l'ordre des suffrages, les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés.

Au troisième tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est élu.

Je vais tirer au sort le nom des quatre scrutateurs titulaires et des deux scrutateurs suppléants qui seront chargés de dépouiller l'ensemble des scrutins pour la nomination du bureau.

(*Il est procédé au tirage au sort.*)

M. le président. Sont désignés :

Titulaires : M. Guy Ducoloné (*Ah ! et applaudissements sur divers bancs*), M. Philippe Bassinet, M. Joseph Menga et M. Pierre Delmar.

Suppléants : M. Alain Brune et M. Jean-François Mancel.

Le scrutin va se dérouler à la tribune.

Les bulletins manuscrits sont valables. Toutefois, afin de vous faciliter la tâche, des bulletins imprimés sont à votre disposition dans les salles voisines de la salle des séances.

Ils devront être mis dans l'urne sous enveloppe.

Je rappelle enfin que seuls sont valables les suffrages exprimés dans les enveloppes ne contenant pas, au total, plus de noms que de postes à pourvoir.

Afin de faciliter le déroulement ordonné du scrutin, je vous prierai, mes chers collègues, de bien vouloir attendre, pour vous avancer au pied de la tribune, l'annonce de la lettre initiale de votre nom.

Je vais maintenant tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(*Le sort désigne la lettre D.*)

M. le président. Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Le scrutin est ouvert. Il sera clos à dix-sept heures cinq.

(*Le scrutin est ouvert à seize heures vingt.*)

M. le président. Messieurs les huissiers, veuillez commencer l'appel nominal.

(*L'appel nominal a lieu.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

J'invite nos collègues désignés comme scrutateurs à se rendre au troisième bureau pour procéder au dépouillement.

Les résultats du scrutin seront proclamés vers dix-sept heures quarante-cinq.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures cinq, est reprise à dix-sept heures cinquante.*)

M. le président. La séance est reprise.

Voici les résultats du scrutin pour la nomination des vice-présidents :

Nombre de votants	479
Bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	479
Majorité absolue	240

Ont obtenu :

MM. Charles Millon	276 suffrages.
Claude Labbé	269 »
Philippe Mestre	264 »
André Billardon	163 »
Alain Richard	163 »
Jacques Fleury	163 »
Pascal Arrighi	80 »
Jacques Roux	27 »

MM. Charles Millon, Claude Labbé et Philippe Mestre ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je les proclame vice-présidents de l'Assemblée nationale. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

Il y a lieu de procéder à un deuxième tour de scrutin pour trois sièges de vice-président.

Je reste saisi de cinq candidatures présentées par MM. les présidents des groupes.

Ces candidatures sont-elles maintenues ?

La parole est à M. Pierre Joxe.

M. Pierre Joxe. Monsieur le président, nous maintenons les candidatures de MM. André Billardon, Alain Richard et Jacques Fleury, afin que, conformément à l'article 10, alinéa 2, du règlement, l'élection des vice-présidents s'efforce de reproduire la configuration politique de l'Assemblée.

M. le président. La parole est à M. Guy Ducoloné.

M. Guy Ducoloné. Nous maintenons la candidature de M. Jacques Roux pour faire droit à la demande présentée par le groupe communiste d'avoir un vice-président.

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Le Pen.

M. Jean-Marie Le Pen. Nous maintenons la candidature de M. Pascal Arrighi.

M. le président. Dans ces conditions, l'Assemblée voudra sans doute procéder immédiatement au deuxième tour de scrutin.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

Je rappelle qu'au deuxième tour de scrutin la majorité absolue des suffrages exprimés reste requise.

Le scrutin va se dérouler à la tribune.

Comme au premier tour, l'appel nominal commencera par la lettre D.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Le scrutin est ouvert. Il sera clos à dix-huit heures quarante.

(Le scrutin est ouvert à dix-sept heures cinquante-cinq.)

M. le président. Messieurs les huissiers, veuillez commencer l'appel nominal.

(L'appel nominal a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

J'invite nos collègues désignés comme scrutateurs à se rendre au troisième bureau pour procéder au dépouillement.

Les résultats du scrutin seront proclamés vers dix-neuf heures dix.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-huit heures quarante, est reprise à dix-neuf heures dix.)

M. le président. La séance est reprise.

Voici le résultat du deuxième tour de scrutin pour la nomination de trois vice-présidents de l'Assemblée nationale :

Nombre de votants	285
Bulletins blancs ou nuls	8
Suffrages exprimés	277
Majorité absolue	139

Ont obtenu :

MM. André Billardon	155 suffrages.
Alain Richard	155 »
Jacques Fleury	151 »
Pascal Arrighi	100 »
Jacques Roux	29 »

MM. André Billardon, Alain Richard et Jacques Fleury ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je les proclame vice-présidents de l'Assemblée nationale. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

A la suite des scrutins qui viennent d'avoir lieu, ont été nommés vice-présidents de l'Assemblée nationale :

MM. Charles Millon ;
Claude Labbé ;
Philippe Mestre ;
André Billardon ;
Alain Richard ;
Jacques Fleury.

Nous allons maintenant procéder à la désignation des trois questeurs et des douze secrétaires.

Nomination des questeurs

M. le président. Pour les fonctions de questeur, j'ai reçu trois candidatures, qui ont été affichées. Le nombre des candidats n'étant pas supérieur au nombre des sièges à pourvoir, je proclame questeurs, dans l'ordre de présentation établi :

MM. Roger Corrèze ;
Christian Laurissergues ;
Francis Geng.

(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et socialiste.)

Nomination des secrétaires

M. le président. Pour les fonctions de secrétaire, j'ai reçu douze candidatures, qui ont été affichées. Le nombre des candidats n'étant pas supérieur au nombre des sièges à pourvoir...

M. Pierre Joxe. Monsieur le président, puis-je dire un mot à ce sujet ?

M. le président. Je vous en prie.

M. Pierre Joxe. Monsieur le président, en fait, je n'ai pas encore déposé de candidature pour les postes de secrétaire mais je suis prêt à le faire, dès que vous le demanderez.

M. le président. J'ai une liste !

M. Pierre Joxe. Elle n'est sûrement pas signée de moi !

M. le président. Pourriez-vous me dire alors quels sont vos candidats ? Il est grand temps !

M. Pierre Joxe. C'est précisément pour cela que j'ai souhaité intervenir.

Le groupe socialiste, qui représente une proportion importante de cette assemblée, plus du tiers, peut revendiquer, en application de l'article 10, alinéa 2 du règlement, une représentation de huit membres au Bureau.

Il est vrai que l'application de la proportionnelle stricte aurait pour conséquence de priver la majorité de l'Assemblée nationale d'une majorité au Bureau. Ce ne serait pas raisonnable car un Bureau où majorité et opposition auraient chacune onze sièges ne pourrait rien décider. Toutes ses décisions seraient suspendues à la présence ou à l'absence de tel ou tel et, finalement, seraient renvoyées à l'Assemblée nationale, qui trancherait.

C'est la raison pour laquelle, il y a un an, le groupe socialiste avait accepté de voir sa représentation au Bureau de l'Assemblée réduite de huit à sept, dans l'intérêt du bon fonctionnement du Bureau mais aussi afin d'assurer une représentation équitable de tous les groupes, conformément à l'esprit de l'article 10 du règlement.

Le groupe communiste ayant présenté cette année des candidats aux fonctions de secrétaire, il est évident que si le groupe socialiste présentait le nombre de candidats auquel il a droit, il y aurait lieu à vote et l'on ne peut connaître l'issue d'un tel scrutin. Ou plutôt si, on peut la connaître en raison des conditions du second tour de scrutin qui vient d'avoir lieu.

Nous voulons tenir compte de cette situation politique nouvelle ainsi que du vœu d'un groupe qui a souhaité siéger au Bureau de l'Assemblée - je parle du groupe communiste - qui y a droit et qui, d'après la proportionnelle, peut avoir deux sièges ; et il nous semble légitime qu'il les obtienne. Nous voulons aussi tenir compte du résultat du scrutin qui vient d'avoir lieu pour l'élection des vice-présidents, lequel me donne l'occasion d'exprimer collectivement au nom du groupe socialiste, avant de le faire individuellement par lettres, nos sincères félicitations aux députés U.D.F. et R.P.R. qui ont voté pour le Front national et dont la liste sera prochainement publiée, puisque eux et eux seuls ont voté au second tour, (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*) pour la sincérité de l'expression de leur sentiment, pour l'élément de clarification politique qu'ils ont apporté par leurs votes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*) Cela permettra à tous les Français de savoir quels sont ceux qui, en particulier, ont adopté des positions qu'ils prétendaient nier il n'y a pas plus d'un an !

En réalité, cette liste ne sera pas publiée mais, demain, on saura d'après le *Journal officiel* que des députés U.D.F. et R.P.R. ont jugé indispensable qu'un député du Front national, groupe extrêmement minoritaire dans cette assemblée...

M. Jacques Limouzy. Cinéma !

M. Pierre Joxe. ... préside aux travaux de celle-ci à la place du président Chaban-Delmas une fois sur six. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. Michel Hennoun. Une fois sur sept !

M. Pierre Joxe. Cela étant, nous attachons de l'importance, en ce qui nous concerne, à la lettre et à l'esprit du règlement de l'Assemblée et nous comprenons, compte tenu des votes qui viennent d'intervenir, que le seul moyen d'assurer au groupe communiste sa représentation normale au sein du Bureau de l'Assemblée nationale est de limiter le nombre de nos candidatures aux fonctions de secrétaire. C'est la raison pour laquelle maintenant, et maintenant seulement, monsieur le président, je vous indique que le groupe socialiste présente comme candidats à ces fonctions Mmes Lecuir et Sicard. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je vous remercie, monsieur Joxe.

M. Jean Maran. Monsieur le président, je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. Le Bureau n'étant pas constitué, il ne peut y avoir de rappel au règlement.

Pour les fonctions de secrétaire, j'ai donc reçu douze candidatures...

M. Guy Ducloné. Je demande la parole...

M. le président. Il ne peut y avoir de rappel au règlement !

M. Guy Ducloné. ... pour m'exprimer sur les candidatures du groupe communiste.

M. le président. Dans ces conditions, vous avez la parole, monsieur Ducloné.

M. Guy Ducloné. Monsieur le président, j'aurais considéré comme discriminatoire que vous donniez la parole au président d'un groupe et pas au représentant du président d'un autre groupe.

M. le président. Cela ne s'est pas produit : vous avez la parole !

M. Guy Ducloné. Je voulais dire que j'aurais trouvé une telle situation discriminatoire si elle s'était produite...

M. le président. Si ma tante... (*Rires.*)

M. Guy Ducloné. Monsieur le président, je me rends compte que votre hésitation à me donner la parole provenait tout simplement du fait que vous ne saviez pas ce que j'allais dire.

M. le président. Non, je craignais que vous ne voulussiez faire un rappel au règlement. (*Sourires.*)

M. Guy Ducloné. Telle n'était pas mon intention...

M. le président. Vous avez donc la parole sur le sujet que vous avez annoncé.

M. Guy Ducloné. Pardonnez-moi de ne pas connaître assez le règlement pour savoir comment m'adresser à vous.

M. le président. Je ne vous dirai pas, à vous, que vous ne connaissez pas bien le règlement, monsieur Ducloné.

M. Guy Ducloné. Monsieur le président, le groupe communiste propose deux de ses membres pour les fonctions de secrétaire.

Je rappellerai que, l'an dernier, lorsque l'on avait demandé au groupe communiste s'il présenterait des candidats aux postes de secrétaire, nous avions répondu que nous tiendrions compte de tout ce qui s'était produit dans cette assemblée au moment de la première réunion de la législature, ainsi que du refus opposé à notre groupe de pouvoir faire ses choix en fonction de ce à quoi les résultats qu'il avait obtenus lui donnait droit, c'est-à-dire un vice-président. C'est ce que nous avons continué de penser cette année et c'est la raison pour laquelle nous avons présenté la candidature de M. Jacques Roux aux fonctions de vice-président de l'Assemblée.

Il nous semble que la bicoloration de la vice-présidence, avec les groupes U.D.F. et R.P.R., d'une part, et le groupe socialiste, d'autre part, n'est pas la meilleure chose pour le fonctionnement de l'Assemblée nationale. La présence d'un vice-président communiste au sein du Bureau au cours des années passées n'a pas été la plus mauvaise chose qu'ait décidée cette assemblée.

J'ajouterai que, si nous demandons cette année que deux membres du groupe communiste soient secrétaires du Bureau de l'Assemblée nationale, c'est parce que nous pensons, comme je l'avais indiqué l'année dernière, que s'il y avait absence de communistes au sein du Bureau de l'Assemblée nationale, la démocratie - et la démocratie parlementaire en particulier - aurait à y perdre. Nous pensons donc que nous devons être présents au Bureau.

Je citerai deux exemples, monsieur le président. (*Ah ! sur plusieurs bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Tout d'abord, je veux rappeler - je ne sais comment cela s'est passé au cours de l'année dernière - que mes amis Georges Hage, Jacques Brunhes et moi-même avons été les seuls, lorsque nous étions membres du Bureau, à poser devant lui les problèmes de défense du personnel de l'Assemblée. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Michel Hennoun. Démago !

M. Guy Ducloné. Ensuite, je dirai que la présence de communistes au sein du Bureau permettra peut-être de trouver de meilleures solutions aux problèmes posés par la nécessaire vigilance à l'entrée des bâtiments de l'Assemblée et d'en finir avec certaines tracasseries imposées aux personnels, aux fonctionnaires comme au personnel des groupes.

Dans ces conditions, monsieur le président, nous présentons pour les fonctions de secrétaire de l'Assemblée nationale les candidatures de M. Jacques Roux et de M. Georges Hage. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Bernard-Claude Savy. On a perdu dix minutes !

M. le président. Monsieur Ducloné, permettez-moi de vous dire deux choses : la première, c'est qu'en tant que président de l'Assemblée nationale - et c'est la sixième fois

qu'elle m'accorde sa confiance - je crois pouvoir affirmer que j'ai toujours eu le souci de défendre le personnel, dont je suis responsable au premier chef (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) et celui-ci le sait parfaitement.

M. Michel Hennoun. M. Ducoloné devait évoquer M. Mermaz !

M. le président. Certes, je ne prétends pas à l'exclusivité de la défense du personnel, qui saura trouver des protagonistes sur tous les bancs.

La deuxième chose que je souhaitais vous dire, c'est que je suis finalement le seul responsable de la sécurité dans l'Assemblée. Nous sommes quelques-uns à être vigilants. Quoi qu'il arrive dans cette maison, nous devons essayer de prévoir, même si l'on ne peut jamais dire : « Seigneur, j'ai tout prévu », pour reprendre le titre d'un livre de Pierre Benoit.

Je suis très sensible aux diverses protestations suscitées par certaines tracasseries, certaines difficultés, mais laissez-moi vous dire que je donnerai le pas à la sécurité ! (*Très bien ! et applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Sur les candidatures, la parole est à M. Jean-Marie Le Pen.

M. Jean-Marie Le Pen. Monsieur le président, notre groupe a présenté pour les fonctions de vice-président de l'Assemblée nationale la candidature de M. Pascal Arrighi. Celle-ci, et nous nous en félicitons, a recueilli un grand nombre de voix : cent suffrages au second tour. En cela, je ne vois rien qui soit contraire à l'exercice de la démocratie parlementaire.

Pour les fonctions de secrétaire, nous présentons les candidatures de M. Bruno Gollnisch et de M. François Bachelot.

Je ferai, cependant, une réflexion qui entretiendra la mémoire de l'Assemblée, en rappelant à M. Ducoloné que c'est, de son propre aveu, par sa propre volonté que le parti communiste, l'année dernière, n'a pas obtenu deux postes de secrétaire : c'est parce qu'il les avait refusés...

M. Jacques Limouzy. Absolument !

M. Jean-Marie Le Pen. ... lui-même et non parce qu'ils lui avaient été refusés par l'Assemblée.

Par ailleurs, monsieur le président, je ne peux laisser M. Joxe attenter gravement au secret du vote des députés. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) En effet, je le rappelle, c'est notre règlement qui veut que l'élection se déroule au scrutin secret.

M. François Grussenmeyer. Parfaitement !

M. Jean-Marie Le Pen. M. Joxe se croit sans doute revenu en 1793, quand les voyous et les mégères menaçaient les députés et tentaient de les terroriser avec leurs bonnets rouges et leurs piques à la main... (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.] et sur quelques bancs du groupe du R.P.R.*)

M. Guy Ducoloné. Vive la Révolution française !

M. le président. Pour les fonctions de secrétaire j'ai donc reçu douze candidatures qui ont été affichées.

Le nombre des candidats n'étant pas supérieur au nombre des sièges à pourvoir, je proclame secrétaires de l'Assemblée nationale, dans l'ordre alphabétique :

MM. François Bachelot ;

Bruno Bourg-Broc ;

Bruno Gollnisch ;

Georges Hage ;

Mme Marie-France Lecuir ;

M. Pierre Mauger ;

Mmes Christiane Papon ;

Monique Papon ;

MM. Gilles de Robien ;

Jacques Roux ;

Mme Odile Sicard ;

M. Jean-Paul Virapoullé.

4

INSTALLATION DU BUREAU

M. le président. Je constate que le Bureau de l'Assemblée nationale est constitué.

Sa composition sera notifiée à M. le Président de la République, à M. le Premier ministre, à M. le président du Sénat et publiée au *Journal officiel*.

Je rappelle que le Bureau se réunira le mercredi 8 avril 1987 à onze heures.

5

DÉCISIONS DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

M. le président. J'informe l'Assemblée que le Conseil constitutionnel a publié :

- au *Journal officiel* des 23 décembre 1986 et 13 janvier 1987 ses décisions déclarant conformes à la Constitution les lois organiques relatives :

- au maintien en activité des magistrats hors hiérarchie de la Cour de cassation ;

- aux magistrats de l'ordre judiciaire servant dans les organisations internationales ;

- au *Journal officiel* du 23 décembre 1986, sa décision déclarant non contraire à la Constitution la loi relative à la limite d'âge et aux modalités de recrutement de certains fonctionnaires civils de l'Etat ;

- au *Journal officiel* des 30 décembre 1986 et 25 janvier 1987, ses décisions déclarant non contraires à la Constitution, à l'exception de certaines de leurs dispositions :

- la loi de finances pour 1987 ;

- la loi de finances rectificative pour 1986 ;

- la loi portant diverses mesures d'ordre social ;

- au *Journal officiel* du 25 janvier 1987, sa décision déclarant contraire à la Constitution la loi transférant à la juridiction judiciaire le contentieux des décisions du Conseil de la concurrence.

6

DÉPÔT ET RENVOI EN COMMISSION DE PROJETS DE LOI

M. le président. En application de l'article 83, alinéa 2, du règlement, le Gouvernement m'a demandé, pendant l'intersession, le renvoi de six projets de loi à l'examen des commissions permanentes compétentes.

En conséquence et sous réserve de l'application éventuelle de l'article 31 du règlement, ont été renvoyés :

A la commission des affaires étrangères, les projets :

Autorisant la ratification du traité entre la République française et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant la construction et l'exploitation par des sociétés privées concessionnaires d'une liaison fixe transmanche (n° 610) ;

Autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire hongroise sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (n° 612) ;

Autorisant l'approbation d'un accord international sur le blé de 1986 comprenant la convention sur le commerce du blé et la convention relative à l'aide alimentaire (n° 613).

A la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, le projet portant ratification des ordonnances prises en application de la loi n° 86-793 du 2 juillet 1986 autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (n° 609).

A la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, le projet organisant la consultation des populations intéressées de la Nouvelle-Calédonie et dépendances (n° 614).

A la commission de la production et des échanges, le projet portant approbation, en tant que de besoin, de la concession concernant la conception, le financement, la construction et l'exploitation d'une liaison fixe à travers la Manche, signée le 14 mars 1986 (n° 611).

Ces projets ont été imprimés et distribués.

7

COMMUNICATION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le président. Mes chers collègues, je vous rappelle que les commissions permanentes sont convoquées mardi 7 avril, à dix heures, pour l'élection de leur bureau.

D'autre part, la conférence des présidents se réunira le même jour à douze heures trente.

Je vous informe en outre que la séance du mardi 7 avril commencera dès quinze heures.

8

RETRAIT D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu une lettre par laquelle M. Alain Mayoud déclare retirer sa proposition de loi n° 320 tendant à supprimer la règle du « décalage d'un mois » en matière de T.V.A., déposée le 31 juillet 1986.

Acte est donné de ce retrait.

9

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi relevant les peines prévues par l'article L. 1^{er} du code de la route.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 616, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi sur l'exercice de l'autorité parentale.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 617, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi modifiant la loi du 13 décembre 1926 portant code du travail maritime, et relative aux contrats d'engagement maritime à durée déterminée.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 620, distribué et renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi modifiant la loi n° 85-98 du 25 janvier 1985 relative au redressement et à la liquidation judiciaires des entreprises et la loi n° 85-99 du 25 janvier 1985 relative aux administrateurs judiciaires, mandataires-liquidateurs et experts en diagnostic d'entreprise.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 623, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi relatif aux obligations en matière de vente ou d'échange de certains objets mobiliers et à la répression du recel.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 625, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

10

DÉPÔT D'UNE LETTRE RECTIFICATIVE

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre une lettre rectificative au projet de loi sur l'épargne (n° 443).

La lettre rectificative sera imprimée sous le numéro 618, distribuée et renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

11

DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Robert-André Vivien un rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le projet de loi et la lettre rectificative au projet de loi sur l'épargne (nos 443 et 618).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 621 et distribué.

J'ai reçu de M. François Fillon un rapport fait au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées sur le projet de loi de programme relatif à l'équipement militaire pour les années 1987-1991 (n° 432).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 622 et distribué.

J'ai reçu de M. Daniel Goulet un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi autorisant la ratification du traité entre la République française et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant la construction et l'exploitation par des sociétés privées concessionnaires d'une liaison fixe trans-Manche (n° 610).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 624 et distribué.

12

DÉPÔT DE RAPPORTS D'INFORMATION

M. le président. J'ai reçu de MM. Alain Peyrefitte, Jean-François Deniau, Charles de Chambrun, Jean Kiffer et Jean-Yves Le Déaut un rapport d'information déposé, en application de l'article 145 du règlement, par la commission des affaires étrangères à la suite d'une mission d'information effectuée aux États-Unis du 8 au 19 février 1987.

Le rapport d'information sera imprimé sous le numéro 615 et distribué.

J'ai reçu de M. Jean-Marie Caro un rapport d'information déposé, en application de l'article 145 du règlement, par la commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission d'information sur l'évaluation des effets et des perspectives de l'élargissement de la Communauté effectuée en Espagne et au Portugal du 9 au 13 février 1987.

Le rapport d'information sera imprimé sous le numéro 619 et distribué.

13

DÉPÔT D'UN RAPPORT SUR LA GESTION DE 1985 DES CRÉDITS DU FONDS NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre, en application de l'article 43 de la loi de finances pour 1980, un rapport sur la gestion de 1985 des crédits du Fonds national pour le développement du sport.

Le rapport a été distribué.

14

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION DE LA SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS

M. le président. J'ai reçu de M. le président de la commission de la sécurité des consommateurs le rapport de cette commission, présenté en application de l'article 17 de la loi n° 83-660 du 21 juillet 1983 relative à la sécurité des consommateurs et modifiant diverses dispositions de la loi du 1^{er} août 1905.

Le rapport sera distribué.

15

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mardi 7 avril 1987, à quinze heures, première séance publique :

Nomination de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes de l'Assemblée ;

Fixation de l'ordre du jour ;

Déclaration de politique générale du Gouvernement, débat et vote sur cette déclaration en application de l'article 49, alinéa premier, de la Constitution.

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures vingt.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN

ERRATA

1. - *Au compte rendu intégral de la deuxième séance du 16 décembre 1986*

LOI DE FINANCES POUR 1987 (C.M.P.)

Page 7672, 2^e colonne, article 14, paragraphe II, au début du dernier alinéa de ce paragraphe :

Au lieu de : « lorsque le produit est exclusivement destiné »,

Lire : « lorsque leur produit est exclusivement destiné ».

Article 14, paragraphe III, au début du deuxième alinéa de ce paragraphe :

Au lieu de : « le taux de cette réduction »,

Lire : « le taux de cette déduction ».

2. - *Au compte rendu intégral de la quatrième séance du 19 décembre 1986*

DIVERSES MESURES D'ORDRE SOCIAL (C.M.P.)

Page 7955, 2^e colonne, amendement n° 1, paragraphe VIII, à la fin de la 2^e ligne du dernier alinéa de ce paragraphe :

Au lieu de : « fixée par la convention »,

Lire : « fixé par la convention ».

Page 7956, 2^e colonne, amendement n° 1, paragraphe XVII, au début de ce paragraphe :

Au lieu de : « l'article L. 221-1-1 »,

Lire : « l'article L. 222-1-1 ».

SECRÉTAIRES D'ÂGE

Séance du 2 avril 1987

MM. Gautier Audinot,
Jérôme Lambert,
Jean-François Jalkh,
Mme Elisabeth Hubert,
MM. Eric Raoult,
Gérard Welzer.

BUREAU DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

A la suite de la nomination des vice-présidents, questeurs et secrétaires, à laquelle l'Assemblée nationale a procédé dans sa séance du 2 avril 1987, son Bureau se trouve ainsi composé :

Président

M. Jacques Chaban-Delmas.

Vice-présidents

MM. Charles Millon,
Claude Labbé,
Philippe Mestre,
André Billardon,
Alain Richard,
Jacques Fleury.

Questeurs

MM. Roger Corréze,
Christian Laurissegues,
Francis Geng.

Secrétaires

MM. François Bachelot,
Bruno Bourg-Broc,
Bruno Gollnisch,
Georges Hage,
Mme Marie-France Lecuir,
M. Pierre Mauger,
Mmes Christiane Papon,
Monique Papon,
MM. Gilles de Robien,
Jacques Roux,
Mme Odile Sicard,
M. Jean-Paul Virapoullé.

CONVOCAZIONE DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée pour le **mardi 7 avril 1987**, à **douze heures trente**, dans les salons de la présidence.

COMPOSITION DES GROUPES

Rappel des modifications intervenues pendant l'intersession

(*Journal officiel*, Lois et Décret, du 19 février 1987)

GROUPE DU RASSEMBLEMENT POUR LA RÉPUBLIQUE

(151 membres au lieu de 150)

Ajouter le nom de M. Jean Diebold.

**LISTE DES DÉPUTÉS
N'APPARTENANT A AUCUN GROUPE**

(9 au lieu de 10)

Supprimer le nom de M. Jean Diebold.

Liste des membres des groupes

(Journal officiel. Lois et Décrets, du 2 avril 1987)

GROUPE SOCIALISTE

(198 membres)

MM. Maurice Adevah-Pœuf, Jean Anciant, Jean Auroux, Mme Edwige Avice, MM. Jean-Marie Ayrault, Jacques Badet, Jean-Pierre Balligand, Gérard Bapt, Régis Barailla, Bernard Bardin, Alain Barrau, Claude Bartolone, Philippe Bassinet, Jean Beauvais, Guy Bèche, André Bellon, Jean-Michel Belorgey, Pierre Bérégofoy, Pierre Bernard, Michel Berson, Louis Besson, André Billardon, Alain Billon, Jean-Marie Bockel, Gilbert Bonnemaison, Augustin Bonrepaux, André Borel, Jean-Michel Boucheron (Charente), Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine), Pierre Bourguignon, Alain Brune, Jacques Cambolive, Roland Carraz, Michel Carcelet, Jean-Claude Cassaing, Laurent Cathala, Guy Chanfraut, Robert Chapuis, Michel Charzat, Guy-Michel Chauveau, Alain Chénard, Daniel Chevallier, Jean-Pierre Chevènement, Didier Chouat, Jean-Claude Chupin, André Clert, Michel Coffineau, Georges Colin, Gérard Colomb, Jean-Hugues Colonna, Mme Edith Cresson, MM. Louis Darinot, Marcel Dehoux, Michel Delebarre, André Delehedde, Bernard Derosier, Freddy Deschaux-Beaume, Jean-Claude Dessein, Jean-Pierre Destrade, Paul Dhaille, Raymond Douyère, René Drouin, Mme Georgina Dufoix, MM. Roland Dumas, Jean-Louis Dumont, Jean-Paul Durieux, Job Durupt, Henri Emmanuelli, Claude Evin, Laurent Fabius, Alain Faugaret, Jacques Fleury, Roland Florian, Pierre Forgues, Jean-Pierre Fourré, Mme Martine Frachon, MM. Joseph Franceschi, Georges Frèche, Gérard Fuchs, Pierre Garmendia, Mlle Françoise Gaspard, MM. Claude Germon, Jean Giovannelli, Joseph Gourmelon, Christian Goux, Jean Grimont, Jacques Guyard, Charles Hernu, Edmond Hervé, Michel Hervé, Roland Huguet, Mme Marie Jacq, MM. Frédéric Jalton, Maurice Janetti, Lionel Jospin, Charles Josselin, Alain Journet, Pierre Joxe, Jean-Pierre Kucheida, André Labarrère, Jean Laborde, Jean Lacombe, André Laignel, Mme Catherine Lalumière, MM. Jérôme Lambert, Jack Lang, Jean Laurain, Christian Laurissergues, Jacques Lavédrine, Georges Le Baill, Mme Marie-France Lecuir, MM. Jean-Yves Le Déaut, André Ludran, Jean-Yves Le Drian, Robert Le Foll, Bernard Lefranc, Jean Le Garrec, André Lejeune, Georges Lemoine, Guy Lengagne, Jean-Jacques Leontetti, Louis Le Penec, Mme Ginette Leroux, MM. François Loncle, Maurice Louis-Joseph-Dogué, Jacques Mahéas, Guy Malandain, Martin Malvy, Philippe Marchand, Michel Margnes, Roger Mas, Pierre Mauroy, Jacques Mellick, Joseph Menga, Louis Mermaz, Pierre Métais, Charles Metzinger, Louis Mexandeau, Claude Michel, Henri Michel, Jean-Pierre Michel, Gilbert Mitterrand, Mme Christiane Mora, MM. Louis Moulinet, Henri Nallet, Jean Natiez, Mmes Véronique Neiertz, Paulette Nevoux, MM. Arthur Notebart, Christian Nucci, Jean Oehler, Pierre Ortet, Mme Jacqueline Osselin, MM. François Patriat, Jean-Pierre Pénicaut, Rodolphe Pesce, Jean Peuziat, Michel Pezet, Christian Pierret, Charles Pistre, Jean Poperein, Jean-Claude Portheault, Maurice Pourchon, Henri Prat, Jean Proveux, Philippe Puaud, Jean-Jack Queyranne, Paul Quilès, Noël Ravassard, Alain Richard, Michel Rocard, Alain Rodet, Jacques Roger-Machant, Mme Yvette Roudy, MM. Michel Sainte-Marie, Philippe Sanmarco, Jacques Santrot, Michel Sapin, Georges Sarre, Bernard Schreiner, Mme Odile Sicard, MM. Jacques Siffre, René Souchon, Mmes Renée Soum, Gisèle Stievenard, MM. Olivier Stirn, Dominique Strauss-Kahn, Mme Marie-Joséphine Sublet, MM. Jean-Pierre Sueur, Yves Tavernier, Clément Théaudin, Mmes Ghislaine Toutain, Catherine Trautmann, MM. Guy Vadepiéd, Michel Vauzelle, Alain Vivien, Marcel Wacheux, Jean-Pierre Worms.

Le président du groupe,
PIERRE JOXE

Apparentés aux termes de l'article 19 du règlement

(13 membres)

MM. Nicolas Alfonsi, Alain Bonnet, Mme Huguette Bouchardeau, MM. Alain Calmat, Elie Castor, Aimé Césaire, Michel Crépeau, Henri Fiszbín, Jean Rigal, Dominique Saint-Pierre, Roger-Gérard Schwartzberg, Gérard Welzer, Emile Zuccarelli.

GROUPE DU RASSEMBLEMENT POUR LA RÉPUBLIQUE

(151 membres)

MM. René André, Vincent Ansquer, Philippe Auberger, Emmanuel Aubert, Pierre Bachelet, Claude Barate, Jean Bardet, Michel Barnier, Jacques Baumel, Jean-Pierre Bechter, Pierre de Bénouville, Michel Bernard, Jean Besson, Yvan Blot, Jean Bonhomme, Franck Borotra, Bruno Bourg-Broc, Benjamin Briat, Paulin Bruné, Christian Cabal, Jean-Pierre Cassabel, Jean-Charles Cavallé, Gérard César, Jacques Chaban-Delmas, Jean Charbonnel, Jean-Paul Charé, Serge Charles, Jean Charroppin, Jacques Chartron, Gérard Chasseguet, Alain Chastagnol, Michel Cointat, Roger Corréze, Bertrand Cousin, Roger Couturier, Jean-Michel Couve, René Couveinhes, Henri Cuq, Jean-Claude Dalbos, Bernard Debré, Jean-Louis Debré, Michel Debré, Arthur Dehaine, Jean-Pierre Delalande, Georges Delatre, Jean-Paul Delevoye, Pierre Delmar, Jean-Marie Demange, Christian Demuyneck, Xavier Deniau, Patrick Devédjian, Claude Dhinin, Jean Diebold, Guy Drut, Jean-Michel Dubernard, Xavier Dugoin, André Durr, Jean Falala, André Fanton, Jean-Michel Ferrand, François Fillon, Roger Fossé, Jean Foyer, Edouard Fréich, Robert Galley, Henri de Gastines, Jean de Gaulle, Michel Ghysel, Jean-Louis Goasduff, Pierre Godefroy, Jacques Godfrain, Michel Gonelle, Georges Gorse, Jean Gougy, Daniel Goulet, François Grussenmeyer, Yves Guéna, Olivier Guichard, Lucien Guichon, Michel Hannoun, Francis Hardy, Joël Hart, Pierre-Rémy Houssin, Mme Elisabeth Hubert, MM. Lucien Jacob, Alain Jacquot, Maurice Jeandon, Didier Julia, Gabriel Kasperreit, Gérard Kuster, Claude Labbé, Jacques Laffleur, Jean-Claude Lamant, Louis Lauga, Jacques Legendre, Philippe Legras, Gérard Léonard, Alexandre Léontieff, Arnaud Lepercq, Jacques Limouzy, Jean de Lipkowski, Claude Lorenzini, Henri Louet, Jean-François Mancel, Claude-Gérard Marcus, Olivier Marlière, Jean-Louis Masson, Pierre Mauger, Pierre Mazeaud, Jacques Médecin, Pierre Messmer, Charles Miossec, Jean Narquin, Maurice Nenou-Pwataho, Roland Nungesser, Jacques Oudot, Charles Paccou, Mmes Françoise de Panafieu, Christiane Papon, MM. Régis Parent, Pierre Pascallon, Pierre Pasquini, Dominique Perben, Régis Perbet, Michel Péricard, Alain Peyrefitte, Etienne Pinte, Robert Poujade, Jean de Prémont, Eric Raoult, Pierre Raynal, Michel Renard, Lucien Richard, Jean-Paul de Rocca Serra, Hector Rolland, Jean-Pierre Roux, Antoine Rufenacht, Jean-Paul Séguéla, Jacques Sourdille, Martial Taugourdeau, Michel Terrot, Jean Tiberi, Maurice Toga, Jacques Toubon, Georges Tranchant, Jean Ueberschlag, Jean Valleix, Robert-André Vivien, Roland Vuillaume, Robert Wagner, Pierre Weisenhorn.

Le président du groupe,
PIERRE MESSMER

Apparentés aux termes de l'article 19 du règlement

(8 membres)

MM. Henri Beaujean, Marc Bécam, René Béguet, Edouard Chamougon, Jacques Féron, Jacques Hersant, Jean Kiffer, Bernard-Claude Savy.

GROUPE UNION POUR LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE

(114 membres)

MM. Jean-Pierre Abelin, Edmond Alphandéry, François d'Aubert, Gilbert Barbier, Jacques Barrot, Henri Bayard, François Bayrou, René Beaumont, René Benoit, Pierre Bernard-Reymond, Jacques Bichet, Claude Birraux, Jacques Blanc, Pierre Bleuler, Roland Blum, Mme Marie-Thérèse Boisseau, MM. Georges Bollengier-Stragier, Loïc Bouvard, Henri Bouvet, Jean Briane, Jean Brocard, Dominique Bussereau, Jean-Marie Caro, Antoine Carré, Robert Cazalet, Pierre Chantelat, Paul Chollet, Georges Chometon, Pierre Claisse, Pascal Clément, Daniel Colin, Georges Colombier, René Couanau, Sébastien Couepel, Jean-Yves Cozan, Jean-Marie Daillet, Francis Delatre, Georges Delfosse, Jean-François Deniau, Charles Deprez, Stéphane Dermaux, Jean Desanlis, Willy Diméglio, Jacques Dominati, Maurice Dousset, Adrien Durand, Bruno Durieux, Charles Ehrmann, Jacques Farran, Gratien Ferrari, Charles Fèvre, Yves Fréville, Jean-Paul Fuchs, Gilbert Gantier, Jean-Claude Gaudin, Francis Geng, Germain Gen-

genwin, Valéry Giscard d'Estaing, Gérard Grignon, Alain Griotteray, René Haby, Michel Hamaide, Mme Florence d'Harcourt, MM. Jean-Jacques Hyst, Denis Jacquat, Michel Jacquemin, Henry Jean-Baptiste, Jean-Jacques Jegou, Joseph Klifa, Emile Koehl, Jacques Lacarin, Jean-Philippe Lachenaud, Alain Lamassoure, Raymond Lory, Albert Mamy, Jean Maran, Raymond Marcellin, Elie Marty, Gilbert Mathieu, Joseph-Henri Maujoan du Gasset, Alain Mayoud, Georges Mesmin, Philippe Mestre, Pierre Micaux, Jean-François Michel, Charles Millon, Pierre Montastruc, Aymeri de Montesquiou, Mme Louise Moreau, MM. Jean Mouton, Alain Moyné-Bressand, Michel d'Ornano, Arthur Paecht, Mme Monique Papon, MM. Michel Pelchat, Jean-Pierre de Peretti Della Rocca, Ladislas Poniatowski, Jean Proriot, Charles Revet, Marc Reymann, Jean Rigaud, Jean Roatta, Gilles de Robien, André Rossi, Francis Saint-Ellier, Jean-Jack Salles, Jean Seitlinger, Jean-Pierre Soisson, Bernard Stasi, Paul-Louis Tenaillon, Gérard Trémège, Philippe Vasseur, Jean-Paul Virapoullé, Michel Vuibert.

Le président du groupe,
JEAN-CLAUDE GAUDIN

Apparentés aux termes de l'article 19 du règlement
(16 membres)

MM. Jean Allard, Gautier Audinot, Raymond Barre, Pierre Baudis, Jean Bégault, Marcel Bigcard, Jean Bousquet, Mme Christine Boutin, MM. Jean-Guy Branger, Albert Brochard, Léonce Deprez, Robert Hersani, Xavier Hunault, Aimé Kergueris, Maurice Ligot, Pierre-André Wiltzer.

GRUPE COMMUNISTE
(32 membres)

MM. Gustave Ansart, François Asensi, Rémy Auchédé, Jean-Jacques Barthe, Alain Bocquet, Gérard Bordu, Paul Chomat, Roger Combrisson, Bernard Deschamps, Guy Ducloné, Charles Fiterman, Jean-Claude Gayssot, Jean Giard, Mme Colette Goeuriot, MM. Maxime Gremetz, Georges Hage, Guy Hermier, Mmes Jacqueline Hoffmann, Mugette Jacquaint, MM. Jean Jarosz, André Lajoinie, Daniel Le Meur, Roland Leroy, Georges Marchais, Paul Mercieca, Robert Montdargent, Michel Peyret, Vincent Porelli, Jean Reyssier, Marcel Rigout, Jacques Rimbault, Jacques Roux.

Le président du groupe,
ANDRÉ LAJOINIE

Apparentés aux termes de l'article 19 du règlement
(3 membres)

MM. Elie Hoarau, Ernest Moutoussamy, Paul Vergés.

GRUPE FRONT NATIONAL (R.N.)
(33 membres)

MM. Pascal Arrighi, François Bachelot, Christian Baeckeroot, Jacques Bompard, Pierre Ceyrac, Dominique Chaboche, Charles de Chambrun, Pierre Descaves, Gabriel Domenech, Edouard Frédéric-Dupont, Gérard Freulet, Bruno Gollnisch, Guy Herlory, Roger Holeindre, Jean-François Jalkh, Guy Le Jaouen, Jean-Marie Le Pen, Jean-Claude Martinez, Bruno Mégret, Ronald Perdomo, Jacques Peyrat, Albert Peyron, Mme Yannick Piat, MM. François Porteu de la Morandière, Jean-Pierre Reveau, Michel de Rostolan, Jean Roussel, Jean-Pierre Schenardi, Pierre Sergent, Pierre Sirgue, Robert Spieler, Jean-Pierre Stirbois, Georges-Paul Wagner.

Le président du groupe,
JEAN-MARIE LE PEN

LISTE DES DÉPUTÉS N'APPARTENANT A AUCUN GROUPE
(9 membres)

MM. Daniel Bernardet, Robert Borrel, Yvon Briant, Bruno Chauvierre, Hubert Guze, Michel Lambert, André Pinçon, Jean Royer, André Thien Ah Koon.

COMMISSIONS

Rappel des modifications intervenues dans la composition des commissions pendant l'intersession

Démission de membres de commissions

M. Robert Le Foll a donné sa démission de membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Georges Frêche a donné sa démission de membre de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. Jean-Jacques Barthe a donné sa démission de membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

M. Jean-Marie Bockel a donné sa démission de membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

M. Vincent Porelli a donné sa démission de membre de la commission de la production et des échanges.

Nomination de membres de commissions
(Application de l'article 38, alinéa 4, du règlement)

Le groupe communiste a désigné :

M. Vincent Porelli pour siéger à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

M. Jean-Jacques Barthe pour siéger à la commission de la production et des échanges.

Candidatures affichées le jeudi 19 mars 1987 à seize heures

Ces nominations ont pris effet dès leur publication au *Journal officiel* du vendredi 20 mars 1987.

Le groupe socialiste a désigné :

M. Georges Frêche pour siéger à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Jean-Marie Bockel pour siéger à la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. Robert Le Foll pour siéger à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Candidatures affichées le mardi 31 mars 1987 à dix-huit heures

Ces nominations ont pris effet dès leur publication au *Journal officiel* du mercredi 1^{er} avril 1987.

Nomination de rapporteurs

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Daniel Goulet a été nommé rapporteur du projet de loi autorisant la ratification du traité entre la République française et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant la construction et l'exploitation par des sociétés privées concessionnaires d'une liaison fixe transmanche (n° 610).

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LA LÉGISLATION ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE

M. Dominique Bussereau a été nommé rapporteur du projet de loi organisant la consultation des populations intéressées de la Nouvelle-Calédonie et dépendances (n° 614).

Composition de six commissions permanentes
(Art. 37 et 25 du règlement)

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, FAMILIALES ET SOCIALES

MM. Abelin (Jean-Pierre), Audinot (Gautier), Auroux (Jean), Bachelot (François), Barbier (Gilbert), Bardet (Jean), Bardin (Bernard), Barrau (Alain), Barrot (Jacques), Bayard (Henri), Bayrou (François), Béguet (René), Belorgey (Jean-Michel), Benoit (René), Berson (Michel), Bichet (Jacques), Billon (Alain), Bleuler (Pierre), Mme Boisseau (Marie-Thérèse), MM. Bollengier-Stragier (Georges), Bonrepaux (Augustin), Bourg-Broc (Bruno), Mme Boutin (Christine), MM. Bouvet (Henri), Brial (Benjamin), Cabal (Christian), Calmat (Alain), Carraz (Roland), Carré (Antoine), Cassaing (Jean-Claude), Cathala (Laurent), Cavallé (Jezz-Charles), Césaire (Aimé), Ceyrac (Pierre), Chamougon (Edouard), Chanfrault (Guy), Chantelat (Pierre), Chauvierre (Bruno), Chollet (Paul), Chouat (Didier), Clerf (André), Coffineau (Michel), Collomb (Gérard), Colombier (Georges), Colonna (Jean-Hugues), Couanau (René), Cousin (Bertrand), Dalbos (Jean-Claude), Debré (Bernard), Dehoux (Marcel), Delalande (Jean-Pierre), Delehedde (André), Demaynck (Christian), Domenech (Gabriel), Drut (Guy), Dubernard (Jean-Michel), Mme Dufoux (Georgina), MM. Durieux (Jean-Paul), Durr (André), Evin (Claude), Falala (Jean), Ferrand (Jean-Michel), Ferrari (Gration), Mme Frachon (Martine), MM. Fuchs (Jean-Paul), Gengenwin (Germain), Ghysel (Michel), Giovannelli (Jean), Guyard (Jacques), Haby (René), Hage (Georges), Hannoun (Michel), Hardy (Francis), Herlory (Guy), Hermier (Guy), Hoarau (Elie), Mmes Hoffmann (Jacqueline), Hubert (Elisabeth), Jacq (Marie), Jacquaint (Mugette), MM. Jacquat (Denis), Jacquemin (Michel), Jacquot (Alain), Jalkh (Jean-François), Jalton (Frédéric), Kuster

(Gérard), Lacarin (Jacques), Lachenaud (Jean-Philippe), Lamant (Jean-Claude), Laurain (Jean), Mme Lecuir (Marie-France), MM. Legendre (Jacques), Mme Leroux (Ginette), MM. Louis-Joseph-Dogué (Maurice), Maran (Jean), Marchais (Georges), Metzinger (Charles), Michel (Jean-François), Mitterrand (Gilbert), Mme Mora (Christiane), MM. Moulinet (Louis), Narquin (Jean), Natiez (Jean), Nenou-Pwataho (Maurice), Mmes Panafieu (Françoise de), Papon (Christiane), Papon (Monique), MM. Pelchat (Michel), Peretti della Rocca (Jean-Pierre de), Péricard (Michel), Pesce (Rodolphe), Peyron (Albert), Mme Piat (Yannick), MM. Pinçon (André), Pinte (Etienne), Pourchon (Maurice), Proveux (Jean), Puaud (Philippe), Queyranne (Jean-Jack), Reyssier (Jean), Mme Roudy (Yvette), MM. Roux (Jacques), Salles (Jean-Jack), Santrot (Jacques), Savy (Bernard), Schreiner (Bernard), Séguéla (Jean-Paul), Mme Sicard (Odile), M. Spieler (Robert), Mmes Stiévenard (Gisèle), Sublet (Marie-Joséphine), MM. Suéur (Jean-Pierre), Taugourdeau (Martial), Terrot (Michel), Théaudin (Clément), Thien Ah Koon (André), Toga (Maurice), Mmes Toutain (Ghislaine), Trautmann (Catherine), MM. Ueberschlag (Jean), Valleix (Jean).

COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGÈRES

MM. Adevah-Pœuf (Maurice), Barre (Raymond), Baudis (Pierre), Bellon (André), Bernard (Pierre), Bigeard (Marcel), Blanc (Jacques), Bonhomme (Jean), Bordu (Gérard), Borrel (Robert), Boucheron (Jean-Michel) (Charente), Chambrun (Charles de), Chasseguet (Gérard), Chénard (Alain), Chevènement (Jean-Pierre), Colin (Daniel), Crépeau (Michel), Daillet (Jean-Marie), Delatre (Georges), Demange (Jean-Marie), Deniau (Jean-François), Deniau (Xavier), Dhaille (Paul), Dumas (Roland), Ehrmann (Charles), Fabius (Laurent), Fiszbin (Henri), Fossé (Roger), Foyer (Jean), Frédéric-Dupont (Edouard), Garmendia (Pierre), Mme Gaspard (Françoise), MM. Geng (Francis), Giscard d'Estaing (Valéry), Godefroy (Pierre), Godfrain (Jacques), Gollnisch (Bruno), Gorse (Georges), Goulet (Daniel), Grémetz (Maxime), Hamaide (Michel), Henu (Charles), Jospin (Lionel), Julia (Didier), Kaspereit (Gabriel), Kiffer (Jean), Koehl (Emile), Labarrère (André), Laborde (Jean), Lajoinie (André), Mme Lalumière (Catherine), MM. Le Déaut (Jean-Yves), Le Pen (Jean-Marie), Le Pensec (Louis), Lipkowski (Jean de), Loncle (François), Marcus (Claude-Gérard), Mathieu (Gilbert), Mauroy (Pierre), Mermaz (Louis), Montdargent (Robert), Montesquiart (Amyer de), Mme Neiertz (Véronique), MM. Notebart (Arthur), Nungesser (Roland), Peyrefitte (Alain), Raynal (Pierre), Rolland (Hector), Rostolan (Michel de), Seitlinger (Jean), Stasi (Bernard), Stirn (Olivier), Vadepiel (Guy).

COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES

M. Ansart (Gustave), Mme Avice (Edwige), MM. Bachelet (Pierre), Baumel (Jacques), Bechter (Jean-Pierre), Benouville (Pierre de), Bernard (Michel), Bernard-Raymond (Pierre), Bockel (Jean-Marie), Bocquet (Alain), Borel (André), Boucheron (Jean-Michel) (Ille-et-Vilaine), Bouvard (Loïc), Branger (Jean-Guy), Briane (Jean), Brocard (Jean), Caro (Jean-Marie), Cassabel (Jean-Pierre), Castor (Elie), Chaban-Delmas (Jacques), Charron (Jacques), Chauveau (Guy-Michel), Cozan (Jean-Yves), Darinot (Louis), Delfosse (Georges), Delmar (Pierre), Deprez (Charles), Deschaux-Beaume (Freddy), Dessein (Jean-Claude), Diméglio (Willy), Dugoin (Xavier), Faugaret (Alain), Fillon (François), Fiterman (Charles), Frêche (Georges), Fuchs (Gérard), Gastines (Henri de), Gaudin (Jean-Claude), Gouguy (Jean), Gourmelon (Joseph), Gouze (Hubert), Mme Harcourt (Florence d'), MM. Holeindre (Roger), Joxe (Pierre), Lafleur (Jacques), Lavédrine (Jacques), Ledran (André), Le Drian (Jean-Yves), Lefranc (Bernard), Leonetti (Jean-Jacques), Lorenzini (Claude), Louet (Henri), Mauger (Pierre), Maujouan du Gasset (Joseph-Henri), Mellick (Jacques), Mesmin (Georges), Mestre (Philippe), Parent (Régis), Peyrat (Jacques), Peyret (Michel), Porteu de La Morandière (François), Poujade (Robert), Quilès (Paul), Richard (Lucien), Rigal (Jean), Rimbault (Jacques), Roatta (Jean), Rocard (Michel), Sainte-Marie (Michel), Sergent (Pierre), Siffre (Jacques), Mme Soum (Renée), M. Wiltzer (Pierre-André).

COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET DU PLAN

MM. Alphonardy (Edmond), Anciant (Jean), Arrighi (Pascal), Aubergier (Philippe), Aubert (François d'), Auchedé (Rémy), Baeckeroot (Christian), Balligand (Jean-Pierre), Bapt (Gérard), Barate (Claude), Barnier (Michel), Bèche (Guy), Bérégovoy

(Pierre), Bonnet (Alain), Bousquet (Jean), Charzat (Michel), Coïntat (Michel), Combrisson (Roger), Dehaene (Arthur), Descaves (Pierre), Douyère (Raymond), Dumont (Jean-Louis), Durieux (Bruno), Emmanuelli (Henri), Féron (Jacques), Fréville (Yves), Gantier (Gilbert), Gaulle (Jean de), Germon (Claude), Giard (Jean), Goux (Christian), Grotteray (Alain), Guéna (Yves), Jarosz (Jean), Jegou (Jean-Jacques), Josselin (Charles), Le Garrec (Jean), Lengagne (Guy), Léontieff (Alexandre), Ligot (Maurice), Mancel (Jean-François), Marcellin (Raymond), Margnes (Michel), Martinez (Jean-Claude), Mercieca (Paul), Miossec (Charles), Nallet (Henri), Ornano (Michel d'), Mme Osselin (Jacqueline), MM. Paecht (Arthur), Pascallon (Pierre), Pierret (Christian), Préaumont (Jean de), Proriol (Jean), Raoult (Eric), Richard (Alain), Roeca Serra (Jean-Paul de), Rodet (Alain), Roger-Machart (Jacques), Rossi (André), Roux (Jean-Pierre), Rufenacht (Antoine), Sanmarco (Philippe), Soisson (Jean-Pierre), Sourdille (Jacques), Strauss-Kahn (Dominique), Tavernier (Yves), Tranchant (Georges), Trémège (Gérard), Vasseur (Philippe), Vivien (Alain), Vivien (Robert-André), Zuccarelli (Emile).

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LA LÉGISLATION ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE

MM. Alfonsi (Nicolas), Allard (Jean), André (René), Asensi (François), Aubert (Emmanuel), Bartolone (Claude), Bécam (Marc), Bernardet (Daniel), Blot (Yvan), Bonnemaïson (Gilbert), Bourguignon (Pierre), Bussereau (Dominique), Charles (Serge), Clément (Pascal), Cuq (Henri), Debré (Jean-Louis), Delatre (Francis), Delabarre (Michel), Derosier (Bernard), Devedjian (Patrick), Ducoloné (Guy), Fanton (André), Franceschi (Joseph), Fritch (Edouard), Grignon (Gérard), Guichard (Olivier), Hersant (Robert), Hervé (Edmond), Hyst (Jean-Jacques), Jean-Baptiste (Henry), Kergeris (Aimé), Klifa (Joseph), Laignel (André), Lamassoure (Alain), Lambert (Jérôme), Lang (Jack), Le Foll (Robert), Le Meur (Daniel), Lemoine (Georges), Léonard (Gérard), Limouzy (Jacques), Mahéas (Jacques), Mamy (Albert), Marchand (Philippe), Marlière (Olivier), Mazeaud (Pierre), Menga (Joseph), Messmer (Pierre), Michel (Jean-Pierre), Millon (Charles), Montastruc (Pierre), Moutoussamy (Ernest), Mme Nevoux (Paulette), MM. Pasquini (Pierre), Perben (Dominique), Pardo (Ronald), Pezet (Michel), Poperen (Jean), Porelli (Vincent), Reymann (Marc), Saint-Pierre (Dominique), Sapin (Michel), Sarre (Georges), Schwartzberg (Roger-Gérard), Sirgue (Pierre), Stirbois (Jean-Pierre), Tenaillon (Paul-Louis), Tiberi (Jean), Toubon (Jacques), Vauzelle (Michel), Wagner (Georges-Paul), Welzer (Gérard), Worms (Jean-Pierre).

COMMISSION DE LA PRODUCTION ET DES ÉCHANGES

MM. Ansqer (Vincent), Ayrault (Jean-Marc), Badet (Jacques), Barailla (Régis), Barthe (Jean-Jacques), Bassinet (Philippe), Beauvais (Jean), Beaujean (Henri), Beaumont (René), Bégault (Jean), Besson (Jean), Besson (Louis), Billardon (André), Birraux (Claude), Blum (Roland), Bompard (Jacques), Borotra (Franck), Mme Bouchardeau (Huguette), MM. Briant (Yvon), Brochard (Albert), Brune (Alain), Bruné (Paulin), Cambolive (Jacques), Cartelet (Michel), Cazalet (Robert), César (Gérard), Chaboche (Dominique), Chapuis (Robert), Charbonnel (Jean), Charité (Jean-Paul), Charroppin (Jean), Chastagnol (Alain), Chevallier (Daniel), Chomat (Paul), Chometon (Georges), Chupin (Jean-Claude), Claisse (Pierre), Colin (Georges), Corréze (Roger), Couepel (Sébastien), Couturier (Roger), Couve (Jean-Michel), Couveinhes (René), Mme Cresson (Edith), MM. Delevoye (Jean-Paul), Deprez (Léonce), Dermaux (Stéphane), Desanlis (Jean), Deschamps (Bernard), Destrade (Jean-Pierre), Dhinnin (Claude), Diebold (Jean), Dominati (Jacques), Dousset (Maurice), Drouin (René), Durand (Adrien), Durupt (Job), Farran (Jacques), Fèvre (Charles), Fleury (Jacques), Florian (Roland), Forgues (Pierre), Fourré (Jean-Pierre), Freulet (Gérard), Galley (Robert), Gayssot (Jean-Claude), Goasduff (Jean-Louis), Mme Goeriot (Colette), MM. Gonelle (Michel), Grimont (Jean), Grussenmeyer (François), Guichon (Lucien), Hart (Joël), Hersant (Jacques), Hervé (Michel), Houssin (Pierre-Rémy), Huguot (Roland), Hunault (Xavier), Jacob (Lucien), Janetti (Maurice), Jeandon (Maurice), Jourmet (Alain), Kucheida (Jean-Pierre), Labbé (Claude), Lacombe (Jean), Lambert (Michel), Lauga (Louis), Laurisergues (Christian), Le Baill (Georges), Legras (Philippe), Le Jaouen (Guy), Lejeune (André), Lepercq (Arnaud), Leroy (Roland), Lory (Raymond), Malandain (Guy), Malvy (Martin), Marty (Elie), Mas (Roger), Masson (Jean-Louis), Mayoud (Alain), Médecin (Jacques), Mégret (Bruno), Métails (Pierre), Mexandeau (Louis), Micaux (Pierre), Michel (Claude), Michel

(Henri), Mme Moreau (Louise), MM. Mouton (Jean), Moyné-Bressand (Alain), Nucci (Christian), Oehler (Jean), Ortet (Pierre), Oudot (Jacques), Paccou (Charles), Patriat (François), Pénicaut (Jean-Pierre), Perbet (Régis), Peuziat (Jean), Pistre (Charles), Poniatowski (Ladislas), Porthault (Jean-Claude), Prat (Henri), Ravassard (Noël), Renard (Michel), Reveau (Pierre), Revet (Charles), Rigaud (Jean), Rigout (Marcel), Robien (Gilles de), Roussel (Jean), Royer (Jean), Saint-Ellier (Francis), Schenardi (Jean-Pierre), Souchon (René), Vergès (Paul), Virapoullé (Jean-Paul), Vuibert (Michel), Vuillaume (Roland), Wacheux (Marcel), Wagner (Robert), Weisenhorn (Pierre).

ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

COMITÉ DIRECTEUR DU FONDS D'INVESTISSEMENT DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

(Un poste à pourvoir à la suite de la cessation du mandat
de député de M. Albert Pen)

En application de l'article 4 du décret n° 84-712 du 17 juillet 1984, M. le président de l'Assemblée nationale a désigné, le 30 janvier 1987, M. Gérard Grignon comme membre du comité directeur du fonds d'investissement des départements d'outre-mer.

QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

Difficultés des entreprises (créances et dettes)

173. - 3 avril 1987. - **M. Christian Damuynck** attire l'attention de **M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du commerce, de l'artisanat et des services**, sur le problème des entreprises qui sont en situation de faillite. En effet, lors de la liquidation judiciaire d'une entreprise, les créanciers sont répartis en deux catégories. Tout d'abord, les créanciers privilégiés que sont la sécurité sociale, le Trésor public, ou encore les caisses de retraite. Ceux-ci sont remboursés en priorité. Ensuite viennent les créanciers chirographaires que sont les fournisseurs et les sous-traitants. Leur rôle est très important pour le fonctionnement d'une entreprise, mais ceux-ci ne sont remboursés qu'en deuxième lieu. Ces créanciers non privilégiés ne se voient que très rarement rétribués de leur dû. Tous les fournisseurs de l'entreprise en faillite sont concernés et, par voie de conséquence, risquent à leur tour de se trouver dans une situation délicate. Ce processus entraîne une réaction de faillites en cascades. Une grande entreprise dépose son bilan et entraîne à sa suite tous ses fournisseurs et sous-traitants. Cette situation n'est pas saine, à l'heure où l'économie française est en voie de redressement. Nous avons besoin de toutes les P.M.E. et P.M.I. pour dynamiser les grandes entreprises de la nation. Il ne faut négliger aucune source d'emploi, aucun facteur d'évolution. C'est pourquoi il lui demande s'il ne serait pas envisageable d'inverser l'ordre des remboursements des dettes des entreprises. Que les fournisseurs et sous-traitants deviennent prioritaires. De cette manière, le phénomène de faillites en cascades serait évité. Cela permettrait aux sous-traitants, malgré la disparition d'un de leurs clients, d'assurer leurs autres contrats. L'Etat aurait tout à gagner de ces nouvelles dispositions. En effet, malgré la perte de fonds que les organismes fiscaux auraient à subir, la balance serait équilibrée par l'absence des faillites des fournisseurs qui entraînent toujours un préjudice financier. Sauver les entreprises, cela veut dire sauver les emplois. Il lui rappelle que son intervention a déjà eu un précédent le 12 décembre 1986, lors de la précédente session parlementaire. Un député évoquait le même sujet. Dans sa réponse, il avait reconnu que cette situation était préoccupante. Sans doute, certaines lois viennent-elles en aide aux créanciers chirographaires, mais elles ne sont pas assez connues. Il est donc nécessaire de rappeler leur existence : la loi du 31 décembre 1975, relative à la sous-traitance mais surtout la loi du 12 mars 1980, qui concerne plus particulièrement les effets de la clause de réserve de propriété dans les contrats de vente. Un effort d'information est à faire vers tous ceux qui ont besoin de la mise en œuvre de ces lois, c'est-à-dire les fournisseurs et les sous-traitants. D'autre part, il avait indiqué qu'une étude sur les privilèges et sûretés était en cours. Il lui

demande donc quels en sont les résultats et si des réformes sont prévues pour rééquilibrer la situation des fournisseurs et des sous-traitants.

Impôts locaux (taxe professionnelle)

174. - 3 avril 1987. - **M. Joseph-Henri Maujolan du Gasset** expose à **M. le ministre de l'intérieur** qu'un arrêté du Conseil d'Etat en date du 4 juillet 1986, statuant sur un contentieux opposant la ville de Brest à l'arsenal de cette ville, a considéré que les arsenaux devaient être en grande partie dispensés de versement de la taxe professionnelle aux collectivités locales. Les conséquences de cette décision jurisprudentielle ont été étendues à l'ensemble des établissements de ce type. Plusieurs villes sont concernées (Lorient, Cherbourg, Toulon, Lanester, Guipavas). A titre indicatif, en 1986, les ressources fiscales en provenance de l'Ecan d'Indret ont représenté une somme de 8 millions de francs, soit 50 p. 100 de l'ensemble des ressources fiscales issues de la taxe professionnelle et 40 p. 100 des dépenses de fonctionnement de la commune d'Indret. Les ministres responsables ont donné l'assurance que ces mesures ne seraient pas appliquées en 1987. Toutefois, le problème reste entier pour 1988 et les années suivantes. Il lui demande quelle est sa pensée sur cette question, et quelles mesures il compte prendre pour éviter que les collectivités locales (communes, départements, régions) ne soient mises en difficulté.

Enseignement privé (personnel)

175. - 3 avril 1987. - **M. Joseph-Henri Maujolan du Gasset** expose à **M. le ministre de l'éducation nationale** qu'un des problèmes qui retient le plus l'attention et constitue une source d'inquiétude pour les défenseurs de l'enseignement privé est la procédure de nomination des maîtres. Instituée par le décret n° 85-727 du 12 juillet 1985, cette procédure est excessivement lourde et complexe. Aussi, le ministre a-t-il adressé une circulaire n° 87-036, en date du 30 janvier 1987, visant à corriger l'actuelle procédure de nomination des maîtres sans modifier, sur le fond, le décret du 12 juillet 1985. Il lui demande s'il a l'intention d'abroger ou de modifier le décret du 12 juillet 1985 pour arrêter, après concertation avec les instances de l'enseignement et les associations de défense de la liberté de l'enseignement, des dispositions conformes aux engagements pris au cours de la campagne électorale.

Assurance maladie maternité : prestations (frais de cure)

176. - 3 avril 1987. - **M. Alain Jacquot** attire l'attention de **Mme le ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la santé et de la famille**, sur l'utilité des indications de cures thermales et leur efficacité dans le cadre de la thérapeutique générale. En effet, la valeur thérapeutique des cures traditionnelles continue à être attestée par de nombreuses publications scientifiques et des thèses médicales, par des interventions de spécialistes et des membres du corps médical de renommée internationale. Les constatations actuelles incitent à se demander si l'on donne toujours au thermalisme la place qu'il mérite dans l'arsenal thérapeutique. Actuellement, la part des cures thermales ne représente que 0,03 p. 100 du budget de la sécurité sociale, alors qu'il est prouvé et facile à contrôler que les économies réalisées de cette façon par la réduction de la consommation médicale et médicamenteuse courante ainsi que la réduction de l'absentéisme, sont des atouts en faveur d'un nouveau développement des cures thermales. Cet avantage est d'ailleurs parfaitement compris par la plupart de nos voisins européens. Il est aberrant que la France, avec sa richesse thermique (environ 100 stations), soit le dernier pays d'Europe dans le classement de fréquentation. L'exemple suivant est convaincant : France : 600 000 curistes par an ; Allemagne fédérale : 1 800 000 curistes par an. Plusieurs villes thermales, pour maintenir leur clientèle, ont fait preuve d'imagination et ont développé ce que l'on appelle les forfaits libres, c'est-à-dire sans prise en charge par la sécurité sociale. Mais ces nouvelles formules ne peuvent remplacer les avantages du thermalisme traditionnel. Dans le département des Vosges, il existe quatre villes thermales de grand renom. Or, de nombreux médecins et responsables administratifs estiment qu'il existe des difficultés de prise en charge des malades porteurs d'affections qui pourraient scientifiquement relever d'un traitement

thermal. Il lui demande que des instructions soient données aux responsables de la sécurité sociale et des contrôles médicaux, dans tous les départements de France et d'outre-mer, pour que l'on considère en toute objectivité la valeur des indications thérapeutiques prescrivant les cures thermales et que l'on évite ainsi les mesures trop restrictives. Les refus atteignant 40 p. 100 des demandes dans certains départements.

Retraites : régime général (pensions de réversion)

177. - 3 avril 1987. - **M. Maurice Pourchon** expose à **M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi** que le nouveau système de cumul entre une pension de réversion et l'allocation spéciale du Fonds national de l'emploi désavantage particulièrement les veuves salariées qui font l'objet d'un licenciement et choisissent de coopérer à la restructuration d'une entreprise en adhérant à un plan du F.N.E. Le décret n° 84-295 du 20 avril 1984 dispose, en effet, au deuxième alinéa de son article premier, que le montant de l'allocation spéciale du F.N.E. est réduit de la moitié de la pension de réversion et de tout autre avantage vieillesse à caractère viager dont la liquidation a été demandée avant le licenciement ouvrant droit à l'allocation spéciale. Cette règle est moins favorable que dans le régime antérieur où le cumul d'une pension était intégral avec l'allocation spéciale du F.N.E. jusqu'à soixante ans et avec la garantie de ressources après soixante ans, comme d'ailleurs avec l'allocation journalière d'assurance chômage. La limitation du cumul avec la garantie de ressources ou l'allocation journalière après soixante ans n'existe que pour les pensions de vieillesse ayant un caractère personnel. Cette règle nouvelle est également moins favorable que celle définie par la délibération n° 25, en application de l'article 31, paragraphe 2, du règlement annexé à la convention du 24 février 1984. Aux termes de cette délibération, le montant des allocations journalières du nouveau régime d'assurance-chômage versées à tout bénéficiaire âgé de soixante ans et plus n'est cumulable avec des avantages de vieillesse à caractère viager (avantages directs ou de réversion) que dans les limites suivantes : 60 p. 100 de la somme constituée par le salaire journalier de référence et l'avantage journalier de vieillesse ou 75 p. 100 du salaire journalier si ce plafond est plus élevé, lorsque l'intéressé a cumulé un avantage de vieillesse et un salaire pendant au moins quatre ans ; 75 p. 100 du salaire journalier de référence lorsque le cumul a duré moins de quatre ans. La comparaison des deux systèmes de cumul actuellement en vigueur montre que la titulaire d'une pension de réversion qui perçoit une allocation spéciale du F.N.E. est doublement désavantagée par rapport à la bénéficiaire d'une allocation d'assurance-chômage : le cumul est limité dans son cas dès cinquante-cinq ans alors qu'il est intégral dans l'autre jusqu'à soixante ans et, d'autre part, le plafond de cumul s'établit en général à un niveau inférieur. En revanche, la durée de versement de l'allocation spéciale du F.N.E. n'est pas soumise aux durées maximales d'indemnisation des allocations d'assurance. Outre que des règles de cumul aussi complexes ne permettent pas aux salariés de discerner dans chaque cas la solution la moins défavorable, il est para-

doxal qu'elles s'appliquent plus durement au moment où survient une baisse de ressources qu'en période de pleine activité. Alors que la pension de réversion a pu se cumuler intégralement avec le salaire d'activité, la règle de limitation du cumul avec la pension de réversion abaisse encore le montant d'une allocation spéciale du F.N.E. déjà diminuée par rapport au salaire d'activité. Il lui demande donc quelles mesures il envisage de prendre pour revenir à un régime de cumul plus favorable entre la pension de réversion et l'allocation spéciale du F.N.E. et pour harmoniser les règles de cumul applicables dans le régime d'allocations du F.N.E. et le régime d'assurance chômage, afin que l'adhésion à un plan du F.N.E. ne se retourne pas contre les veuves salariées qui sont une catégorie particulièrement digne d'intérêt.

Cuir (emploi et activité)

178. - 3 avril 1987. - **M. Yves Guéno** expose à **M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme** que l'industrie de la chaussure en France est durement atteinte depuis quelques années. En 1984, une paire sur deux vendues en France était importée ; en 1987, on atteindra l'inacceptable proportion de deux paires sur trois. Il est devenu, pour les industriels de la chaussure, plus rentable de vendre que de produire, donc de se reconvertir dans la commercialisation en liquidant leurs unités de production. Or produire 25 millions de paires de moins par an, c'est supprimer 10 000 emplois. La Dordogne, où sont installées des manufactures de chaussures d'importance variée, est touchée par cette situation. On y dénombre aujourd'hui 3 500 salariés, après en avoir perdu 1 000 entre 1976 et 1983, et 1 000 encore entre 1983 et 1987. On imagine les répercussions d'un tel sinistre dans une région qui, par ailleurs, ne compte pas de nombreuses industries. De plus, comme la plupart des unités de production sont implantées à la campagne, c'est tout le tissu rural qui s'en trouve affecté. En ce moment même, un événement d'une gravité exceptionnelle se déroule. Il s'agit de l'usine Marbot, du groupe Bata, implantée à Neuvic-sur-Isle. Après avoir frôlé, il y a quinze ans, les 2 000 emplois, cette unité n'en comptait plus que 1 200 en fin de 1985, date où elle est tombée à 800. Sur ceux-ci, 470 sont en chômage technique depuis deux mois, et l'on peut redouter la fermeture totale de l'entreprise. Il est des moments où le salut d'une branche industrielle exige l'intervention de l'Etat. D'autres défendent leur marché intérieur. Ne soyons pas moins habiles qu'eux. Il lui demande ce qu'il compte faire pour limiter l'afflux des chaussures en provenance des pays à main-d'œuvre bon marché situés hors C.E.E. Qu'a-t-il été prévu dans le traité d'adhésion, face à la concurrence espagnole et portugaise, durant la période transitoire. Certes, ce ne seraient là que des palliatifs. C'est par un grand effort de modernisation que notre industrie nationale de la chaussure pourra surmonter cette dépression. Il souhaiterait également savoir s'il envisage des aides spécifiques et transitoires, sous forme de primes et de prêts bonifiés, pour permettre à nos entreprises de chaussures de renouveler leur outillage et de moderniser leurs méthodes.

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	France	France	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 06 : compte rendu intégral des séances ; - 36 : questions écrites et réponses des ministres. Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
03	Compte rendu..... 1 an	107	061	
33	Questions 1 an	107	063	
03	Table compte rendu.....	61	06	
03	Table questions.....	61	04	
DEBATS DU SENAT :				
06	Compte rendu..... 1 an	90	634	
36	Questions 1 an	90	340	
06	Table compte rendu.....	61	00	
06	Table questions.....	31	61	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire..... 1 an	004	1 606	
27	Série budgétaire 1 an	201	302	
DOCUMENTS DU SENAT :				
03	Un an.....	004	1 630	

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 16
 Téléphone : Renseignements : (1) 46-75-02-31
 Administration : (1) 46-75-01-30
 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 3 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

